



REPUBLIQUE FRANCAISE

« LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE »

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FOURNIER**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **25/02/2019**

Date d'affichage : **25/02/2019**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Etaient présents : Stéphane FOURNIER, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Nicole MUCCHIELLI, Jacques PRADELLE, Serge BLACHE, Bruno BOITEUX, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Sandrine GUIMBAUD, Benoît MOREL, Pascal ROUSSET

Etait absente : Juliette GOMEZ

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 PERSONNEL

I.1.1 Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

M. Le Maire explique avoir accordé l'avancement de grade pour un Adjoint Administratif à la suite de l'entretien d'évaluation annuelle. Pour permettre cet avancement, il faut ouvrir le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe. Après l'avis du comité technique qui se réunit en juin, cet avancement sera effectif en date du 04/03/2019. Le poste d'Adjoint Administratif pourra alors être fermé.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents accepte cette ouverture de poste.

I.1.2 Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe

M. Le Maire explique avoir accordé l'avancement de grade pour une ATSEM à la suite de l'entretien d'évaluation annuelle. Pour permettre cet avancement, il faut ouvrir le poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe. Après l'avis du comité technique qui se réunit en juin, cet avancement sera effectif en date du 04/03/2019. Le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe pourra alors être fermé.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents accepte cette ouverture de poste.

I.2 VOIES ET RESEAUX

I.2.1 Convention pour facturation extension du réseau électrique (poste des Pichères)

M. Le Maire rappelle la délibération prise au dernier conseil pour l'extension du réseau électrique au niveau du poste des Pichères (construction GIRALDON). Or, comme indiqué sur le document du SDED, la commune peut demander le remboursement du forfait communal à l'utilisateur pour un raccordement individuel inférieur ou égal à 100 mètres (dans le cas présent, la distance est de 38 m).

Il est nécessaire de signer une convention avec le pétitionnaire pour lui répercuter le reste à charge de l'opération à savoir 2 250,16€.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise M. Le Maire à établir et signer cette convention.

I.2.2 Convention SIEV pour maintenance des Poteaux Incendie

M. Le Maire rappelle que le SDIS n'effectue plus le contrôle et la maintenance des poteaux incendie. Cette responsabilité incombe désormais à la commune. Le SIEV propose aux communes d'assurer ce service moyennant une cotisation de 5 € par poteau et par an. La commune dispose de 21 poteaux.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet, renouvelable deux fois.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise M. Le Maire à signer la convention avec le SIEV.

I.2.3 Avis sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin du secteur Drôme des Collines

La préfecture de la Drôme nous transmet le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des collines. Cette enquête publique environnementale se déroulera du lundi 11 février au jeudi 14 mars 2019. Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur le projet en cause dès l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au projet.

Madame Sandrine GUIMBAUD, ayant un lien de parenté avec Madame Marlène CHEVALIER, ne prend pas part au vote.

Le nombre de votants est de 13.

I.3 URBANISME

I.3.1 Dossier CHEVALIER : désignation de l'avocat et convention d'honoraires

M. Le Maire indique que la Commune a été notifiée d'une procédure auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, à l'initiative de Mme Marlène CHEVALIER. Elle demande l'annulation de l'arrêté de retrait de l'autorisation d'urbanisme qu'elle avait sollicitée pour la construction d'une piscine sur sa parcelle.

M. Le Maire indique avoir sollicité Me Lamamra pour défendre la Commune dans cette affaire. Celui-ci lui a adressé une convention d'honoraires qu'il convient de signer.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à douze voix pour et une abstention autorise M. Le Maire à signer cette convention d'honoraires.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- Permanences pour les élections européennes

Mr Jacques PRADELLE rappelle qu'Arche Agglo propose une conférence sur les thèmes « Eau – Santé – Environnement – Agriculture » le **mercredi 27 mars à Chanos-Curson – 20h** au Foyer Familial Jean SAUVAJON. Divers intervenants animeront cette soirée-débat :

- la Chambre d'agriculture de la Drôme : les techniques alternatives aux pesticides pour la conduite des cultures, avec la participation de M. Pierre COMBAT,
 - M. Etienne AMIET, chercheur en science humaine et sociale : la riveraineté à l'épreuve des pesticides,
 - le service environnement de ARCHE Agglo : présentation des résultats qualité de l'eau des rivières.
- L'entrée est gratuite.

Il est rappelé également qu'il y aura une journée Portes Ouvertes à la Résidence Conflans le 23 mars 2019 de 10h à 15h.

La commune organisera une fête républicaine le 13 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 8 AVRIL 2019 A 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50

Vu par nous,

Le 5 mars 2019,

Stéphane FOURNIER,

Maire de CHANOS-CURSON.

